

Objet : RD - Plan de mobilité employeur de Grand Chambéry

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmais - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffinat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 146-24 C

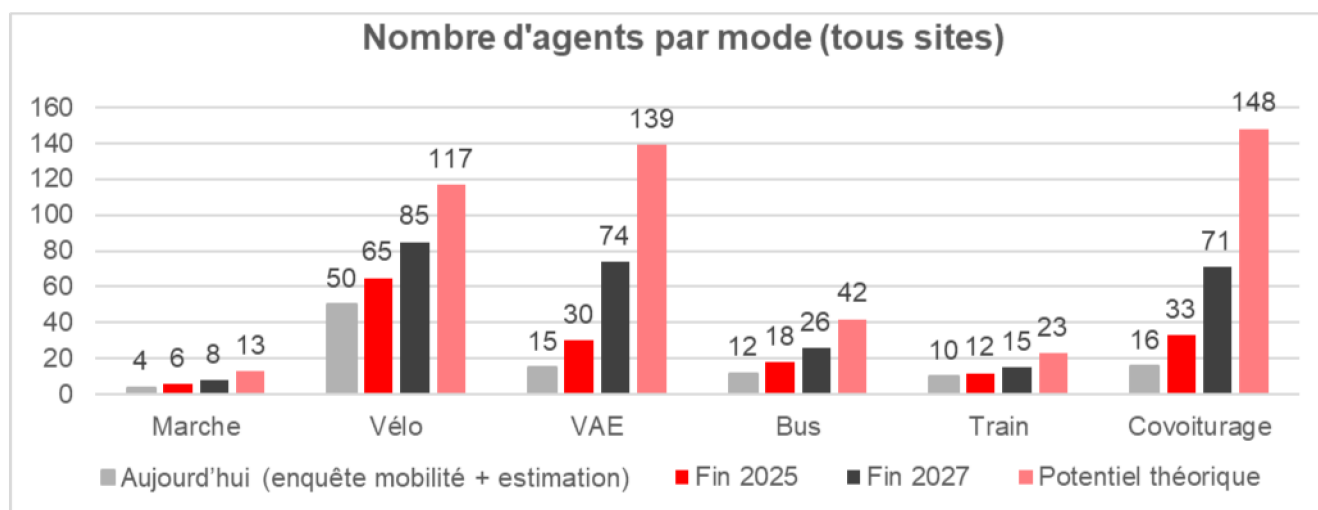
objet **RD - Plan de mobilité employeur de Grand Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, précise que l'agglomération a souhaité adopter un nouveau Plan de mobilité employeur (PDMe). Cette démarche vise à améliorer les trajets domicile-travail et déplacements professionnels, en favorisant l'usage de modes de déplacement autres que la voiture individuelle.

Le PDMe favorise :

- l'attractivité de la collectivité auprès de collaborateurs potentiels en promouvant des avantages lors des recrutements,
- le pouvoir d'achat des agents avec des aides financières pour leurs déplacements domicile-travail,
- la santé des agents en les encourageant à privilégier les modes de déplacement actifs,
- la transition énergétique du territoire en encourageant le changement des pratiques de mobilité.

Après une phase de diagnostic, des objectifs de report modal ont été déterminés. Le plan d'actions présenté en annexe vise les modes de déplacement où les leviers sont les plus importants : vélo, VAE et covoiturage.



Le plan d'actions proposé pour le PDMe de Grand Chambéry est construit autour de trois axes. Il prend en compte à la fois les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels au cours de la journée de travail de l'agent.

Axe 1 : aides financières

- Des aides financières déterminées pour agir sur les modes où les potentiels sont les plus forts : vélo et covoiturage.
- Des aides qui permettent de toucher quasiment tous les modes de déplacement.
- Des aides qui concernent les déplacements domicile-travail.

Axe 2 : facilitation matérielle

- Pour inciter au changement de mode de déplacement.
- Pour faciliter les pratiques.
- Sont concernés les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels au cours de la journée.

Axe 3 : animation / sensibilisation

- Des actions pour faire connaître le PDMe : une démarche qui a besoin d'être animée pour fonctionner.
- Des actions pour faire découvrir des possibilités, pour faire s'interroger.

Parmi les actions phares et impactantes du plan de mobilité de Grand Chambéry, le forfait mobilité durable (FMD) est un dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail. Il concerne les modes de déplacement suivants :

- vélo et vélo à assistance électrique (personnel et en location),
- covoiturage (conducteur ou passager),
- scooter et trottinette électrique (personnel et en location),
- autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène.

La réglementation définit trois montants d'aide du FMD en fonction du nombre de jours/an où l'agent vient avec l'un des modes décrits ci-dessus (possibilité de cumuler les différents modes) :

- 100 €/an : entre 30 et 60 jours,
- 200 €/an : entre 60 et 99 jours,
- 300 €/an : plus de 100 jours.

Le FMD est versé une fois à la fin de l'année civile et son montant est exonéré d'impôt.

La mise en œuvre du PDMe est prévue septembre 2024. Des actions d'animation seront organisées sur les différents sites de Grand Chambéry pour le faire connaître auprès des agents.

L'estimation financière annuelle du PDMe, basée sur les objectifs 2027, est de 138 000 €, dont 69 000 € pour le FMD.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le PDMe de Grand Chambéry, détaillé en annexe, et notamment les aides financières qui y sont rattachées,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **146-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Plan de mobilité employeur de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	PDMe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31836H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31836H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024